

COMPTE-RENDU

DU

CONSEIL MUNICIPAL

Le 4 DÉCEMBRE 2017 à 20 h

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DÉCEMBRE 2017

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 17

Nombre d'exprimés : 21

Date convocation 28/11/2017

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le quatre décembre deux mille dix-sept à vingt heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Marie-Hélène BERNARD, Pierre HART, Claire ROSIER, Jean-Luc LAFOND, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Nathalie HERAUD (*maire-adjoints*)

Pascale ANTHOINE-VUARCHEX, Liliane BLAISE, Linda BEGGUI, Céline BABUS, Jean-Charles CRONIMUND, Sandrine DEMANECHÉ, Aurélien HANOTTE, Pierre REBUT, Myriam ROCHETTE,

Procurations :

Jean-Pierre FOURÉ à Daniel POMERET

Ulrich DARBOST à Pierre REBUT

Vanessa KAPLAN à Jean-Luc LAFOND

Emmanuelle SCHARFF à Liliane BLAISE

Absents excusés:

Yves RODRIGO

Luc FERJULE

Audran BOROWSKI

Martine PADUANO

Marie-Elise RENDIER

Boris VIVO

Anthony GANDIA

Isabelle BRETTON Directrice Générale des Services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Aurélien HANOTTE est désigné secrétaire de séance.

Il procède à l'appel.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Rapport du Président de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées année 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'annuler deux points à l'ordre du jour :

- Signature d'une convention avec la Médiathèque de Anse et le Centre de Loisirs, dont le renouvellement se fait par tacite reconduction
- Signature d'une convention avec la Médiathèque de Anse et la Crèche de Anse, dont le renouvellement se fait par tacite reconduction

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'annuler ces deux points à l'ordre du jour.

I-APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRÉCÉDENT CONSEIL MUNICIPAL

Le Procès-Verbal du 23 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité.

II-INFORMATIONS DU CONSEIL SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE (Article 2122-22 du C.G.C.T)

1-Signature du marché de services : assurances statutaires au 1^{er} janvier 2018

La municipalité a retenu la société CNP Assurances 4 place Raoul Dautry 75716 PARIS cedex 15, pour l'option 1 : décès, accident du travail, maladie professionnelle, maternité, maladie longue durée, maladie ordinaire avec franchise de 5 jours par arrêt et remboursement des indemnités journalières à hauteur de 80% au taux de 5.82%.

Aucune remarque n'est formulée

Dont acte

III-FINANCES/PERSONNEL/ADMINISTRATION GENERALE

2-Modification du tableau des effectifs : Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe.

Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe. Le comité technique (CT) du 16 novembre 2017 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe.

3- Modification du tableau des effectifs : Suppression d'un poste à temps complet au grade de rédacteur.

Monsieur le Maire propose la suppression d'un poste à temps complet au grade de rédacteur suite à la mutation d'un agent. Le comité technique (CT) du 16 novembre 2017 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la suppression d'un poste à temps complet au grade de rédacteur suite à la mutation d'un agent.

4-Modification du tableau des effectifs : Création d'un poste d'adjoint technique.

Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique (Ecole maternelle) suite à l'ouverture d'une 10^{ème} classe. Le comité technique (CT) du 16 novembre 2017 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la création d'un poste d'adjoint technique.

5-Modification du tableau des effectifs : Création de deux postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe et suppression de deux postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Suite à des évolutions de carrière, Monsieur le Maire propose de créer deux postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe et de supprimer deux postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe. Le comité technique (CT) du 16 novembre 2017 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la création de deux postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe et accepte la suppression de deux postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

6-Modification du tableau des effectifs : Création d'un poste au grade d'agent de maîtrise.

Monsieur le Maire propose de créer un poste au grade d'agent de maîtrise. Le comité technique (CT) du 16 novembre 2017 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la création d'un poste d'agent de maîtrise.

7-Modification du tableau des effectifs : Création d'un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe.

Suite à une évolution de carrière, Monsieur le Maire propose de créer un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe. Le comité technique (CT) du 16 novembre 2017 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la création d'un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe.

8- Division du jardin n°2 aux jardins familiaux de Charentay

Pascale ANTHOINE expose que le jardin n°2 aux jardins familiaux de Charentay peut être divisé en deux jardins, un jardin n° 2 de 550m² et création du jardin n°10 de 300 m².

Le principe de calcul de la redevance annuelle d'occupation appliquée est de 0.10€ par m².
Il est donc proposé les nouveaux tarifs suivants :

JARDIN N°1	200m ²	20.00 €
JARDIN N°2	550 m ²	55.00 €

JARDIN N°3	180 m ²	18.00 €
JARDIN N°4	300 m ²	30.00 €
JARDIN N°5	600 m ²	60.00 €
JARDIN N°7	270 m ²	27.00 €
JARDIN N°8	180 m ²	18.00 €
JARDIN N°9	180 m ²	18.00 €
JARDIN N°10	300 m ²	30.00 €

Il est précisé que la convention de location sera effective du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la division du terrain n°2 et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions et avenants correspondants.

9-Subvention exceptionnelle à l'association Rebondir Avec

Claire ROSIER expose que l'association Rebondir Avec a loué le Foyer Rural le samedi 14 octobre 2017 pour une soirée avec les adhérents de l'association. Des incidents techniques ayant créé des préjudices à cette association, il est proposé une subvention exceptionnelle de 250€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote la subvention exceptionnelle de 250€ au profit de l'association Rebondir Avec suite aux incidents techniques du samedi 14 octobre 2017.

10-Répartition 2017 du produit 2016 des amendes de police relatives à la circulation routière.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a proposé un dossier concernant la création d'une place de stationnement handicapée, ainsi qu'un cheminement sécuritaire vers le parvis de l'école Ninon VALLIN.

Cet aménagement a été programmé en vue de renforcer la sécurité des piétons.

Une subvention de 4 126 € a été accordée par le Conseil Départemental du Rhône.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la subvention de 4 126,00 € accordée par le Conseil départemental.

11-Modification de l'AP/CP 2015/01

Vu l'article L.2311-3 du CGCT, l'Autorisation de Programme (AP) est une enveloppe financière pluriannuelle globale, relative à une opération d'équipement.

Elle est votée par l'Assemblée délibérante et son montant constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements concernés.

Les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Maire

- La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement. Dès cette délibération, l'exécution peut commencer.
- Les crédits de paiement non utilisés une année doivent être repris l'année suivante par délibération du conseil municipal au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.
- Toutes les autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une délibération.

Vu la délibération n°153/2015 du 28/09/2015 relative à l'ouverture de l'AP/CP n°2015/01 – opération n°620 – Construction d'une deuxième école maternelle

Vu la délibération n°196/2015 du 7/12/2015 relative à la modification de l'AP/CP n°2015-01

Vu la délibération n°41/2017 du 27/03/2017 relative au bilan annuel des AP/CP et modifications.

Chaque année, il faut réaliser un bilan des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP) en cours et effectuer éventuellement, les modifications qui s'imposent du fait des adaptations apportées ou subies par les différentes autorisations.

- AP/CP n°2015/01 – Construction d'une deuxième école maternelle

Monsieur le Maire explique que cette AP devrait se terminer en 2017 mais qu'elle doit faire l'objet d'une prolongation et d'un report d'une partie des crédits de paiement de 2017 sur l'exercice 2018, car certaines factures ne pourront techniquement pas être payées sur fin 2017. Il propose un nouvel échéancier :

Montant AP Opération	CP Antérieurs	CP 2016 Prévisionnels	CP 2016 Réalisés	CP 2017 Prévisionnels	CP 2018
4 300 000.00€	563 800.00 €	2 000 000.00 €	1 160 419.91 €	2 350 000 €	225 780 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la modification de l'AP/CP 2015/01 telle que présentée.

12- Convention SPA

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention avec la SPA de Lyon et du Sud-Est concernant la mise en fourrière des animaux errants sur la Commune de Anse.

Cette convention est consentie pour une durée de un an à compter du 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2018 moyennant le versement d'une redevance de **0.40 €** par an et par habitant soit un montant de 2680€.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement de la convention avec la SPA de Lyon et du Sud-Est concernant la mise en fourrière des animaux errants sur la Commune d'Anse et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

13-Signature d'un avenant à la convention juridique (CDG 69)

Depuis 1995, la commune s'appuie annuellement sur le conseil juridique du Centre de Gestion pour résoudre des problèmes juridiques quotidiens en urbanisme, en matière foncière, en gestion des ressources humaines. Etc...

Monsieur le Maire propose de renouveler cette convention pour l'année 2018, avec une participation forfaitaire de 4660€ (cette participation évolue avec le nombre d'habitants).

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant à la convention juridique (CDG 69) et autorise Monsieur le Maire à le signer.

14-Protocole d'accord avec Monsieur Laurent BONNET pour l'entretien d'une bande de terrain appartenant à la Commune, situé dans le quartier de la Gonthière

Jean-Luc LAFOND propose d'autoriser Monsieur Laurent BONNET à intervenir sur une bande de terrain, d'une surface de 44.25 m², sur le domaine public, située dans le quartier de la Gonthière à compter du 1^{er} décembre 2017 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction afin qu'il l'entretienne.



Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes de ce protocole, autorise Monsieur le Maire à signer le protocole et dit que le protocole sera conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

15-Renouvellement du Protocole d'accord entre la Commune de ANSE et la SCEA ALBERT MARGUERITE

Monsieur le Maire propose de confier à nouveau à la SCEA ALBERT MARGUERITE, représentée par Monsieur Gérard PATIN des parcelles de terrains situées au Bordelan pour 9 ha 29 a et 15 ca, pour l'année 2018, afin qu'elle les entretienne et les mette en culture. Ces parcelles seront mises à disposition sans contrepartie financière.

Ce renouvellement est proposé à titre précaire car les terrains peuvent être repris par la société ANCYCLA dans le cadre de son projet d'exploitation de la zone, pour une activité de recyclage.

Le présent protocole passé à titre précaire, s'entend pour une durée d'un an (1 an), à partir du 1^{er} janvier 2018. La rupture en cours de bail ne donne droit à aucune indemnité pour les deux parties au bail.

Commune	section	numéro	contenance
ANSE	ZB	101	52 445 m ²
ANSE	ZC	115	16 490 m ²
ANSE	ZC	112	19 580 m ²
ANSE	½ ZC	114	4 400 m ²
			92 915 m ²

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement du Protocole d'accord entre la Commune de ANSE et la SCEA ALBERT MARGUERITE et autorise Monsieur le Maire à signer ce renouvellement de Protocole.

16-Renouvellement du protocole d'accord pour l'entretien des terrains entre la Commune de Anse et Monsieur Henri BRESSE.

Monsieur le Maire propose de confier à nouveau à Monsieur BRESSE des parcelles de terrains situées au Bordelan, pour l'année 2018, afin qu'il les entretienne et les mette en culture. Ces parcelles seront mises à disposition sans contrepartie financière.

Le présent protocole passé à titre précaire, s'entend pour une durée d'un an (1 an), à partir du 1^{er} janvier 2018. La rupture en cours de bail ne donne droit à aucune indemnité pour les deux parties au bail.

Commune	section	numéro	contenance
ANSE	ZB	124	2 312 m ²
ANSE	ZB	98	13 760 m ²
ANSE	ZB	123	7 630 m ²
			23 702 m ²

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement du Protocole d'accord entre la Commune de ANSE et Monsieur Henri BRESSE et autorise Monsieur le Maire à signer ce renouvellement de Protocole.

IV-URBANISME

17-Autorisation donnée à Monsieur le Maire afin de signer une convention relative aux échanges de données du système d'information géographique.

La commune de Anse en relation avec le Syndicat Mixte d'Hydraulique Agricole du Rhône (S.M.H.A.R.) et la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées, a besoin d'échanger des données du système d'information géographique pour la mise à jour cadastrale.

Jean-Luc LAFOND sollicite une autorisation à donner à Monsieur le Maire mandat pour signer la convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne mandat à Monsieur le Maire pour signer la convention relative aux échanges de données du système d'information géographique avec la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées et le Syndicat Mixte d'Hydraulique Agricole du Rhône (S.M.H.A.R.).

18-Autorisation donnée à Monsieur le Maire afin de signer une convention relative aux échanges de données du système d'information géographique.

La commune de Anse en relation avec le Syndicat Intercommunal des Eaux d'Anse et Région (S.I.E.A.R.) et la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées, a besoin d'échanger des données du système d'information géographique pour la mise à jour cadastrale.

Jean-Luc LAFOND sollicite une autorisation à donner à Monsieur le Maire mandat pour signer la convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne mandat à Monsieur le Maire pour signer la convention relative aux échanges de données du système d'information géographique avec la

Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées et le Syndicat Intercommunal des Eaux d'Anse et Région (S.I.E.A.R.).

19-Autorisation donnée à Monsieur le Maire afin de signer la convention relative aux échanges de données du système d'information géographique.

La commune de Anse en relation avec le Syndicat Intercommunal des Eaux du Val d'Azergues (S.I.E.V.A.) et la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées, a besoin d'échanger des données du système d'information géographique pour la mise à jour cadastrale.

Jean-Luc LAFOND sollicite une autorisation à donner à Monsieur le Maire mandat pour signer la convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne mandat à Monsieur le Maire pour signer la convention relative aux échanges de données du système d'information géographique avec la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées et le Syndicat Intercommunal des Eaux du Val d'Azergues (S.I.E.V.A.).

20-Autorisation donnée à Monsieur le Maire afin de signer la convention relative aux échanges de données du système d'information géographique.

La commune de Anse en relation avec le Syndicat Mixte d'Eau Potable Saône Turdine (S.M.E.P.S.T.) et la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées, a besoin d'échanger des données du système d'information géographique pour la mise à jour cadastrale.

Jean-Luc LAFOND sollicite une autorisation à donner à Monsieur le Maire mandat pour signer la convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne mandat à Monsieur le Maire pour signer la convention relative aux échanges de données du système d'information géographique avec la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées et le Syndicat Mixte d'Eau Potable Saône Turdine (S.M.E.P.S.T.).

21-Autorisation donnée à Monsieur le Maire afin de signer la convention relative aux échanges de données du système d'information géographique.

La commune de Anse en relation avec le Syndicat Intercommunal de la vallée de GALoche (S.I.G.A.L.) et la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées, a besoin d'échanger des données du système d'information géographique pour la mise à jour cadastrale.

Jean-Luc LAFOND sollicite une autorisation à donner à Monsieur le Maire mandat pour signer la convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne mandat à Monsieur le Maire pour signer la convention relative aux échanges de données du système d'information géographique avec

la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées et le Syndicat Intercommunal de la vallée de GALoche (S.I.G.A.L.) .

V-DIVERS

22-Compte Rendu d'Activité 2016 du concessionnaire du camping (C.R.A.C.) « Les Portes du Beaujolais »

Monsieur Jean-Luc LAFOND présente le compte rendu annuel à la collectivité (C.R.A.C.) que doit fournir notre délégataire de service public.

Il explique que depuis que le camping est géré et exploité par délégation de service public, il bénéficie d'un réseau professionnel qui a permis d'augmenter de manière considérable la fréquentation du camping, celle-ci atteignant 18 057 nuitées en 2003 et 67 148 en 2016.

Le chiffre d'affaires a évolué de manière très positive entre 2003 et 2016, passant de 234 429€ en 2003 à 1 302 361 € en 2016. Les nationalités accueillies sont pour 37% des français, 29% des Pays Bas, 14% des allemands, 8% de Grande Bretagne, 7% de belges et 6% autres. Le nombre de séjours est passé de 4461 en 2006 à 7 614 en 2016 et la durée moyenne du séjour était de 3.17 en 2006 à 3.02 en 2016.

Dont acte

23-Rapport du Président de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées année 2016

Monsieur le Maire donne lecture du rapport qui est mis en ligne et à la disposition de tous les citoyens.

Il informe le Conseil Municipal, que la communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées est née le 1er janvier 2014 par regroupement de 4 Communauté de Communes, et elle est composée de 34 communes soit 48728 habitants :

- Commune d'Alix
- Commune d'Ambérieux d'Azergues
- Commune d'Anse
- Commune de Bagnols
- Commune de Belmont d'Azergues
- Commune du Bois d'Oingt
- Commune de le Breuil
- Commune de Chamelet
- Commune de Charnay
- Commune de Chasselay
- Commune de Chatillon d'Azergues
- Commune de Chazay d'Azergues
- Commune de les Chères

Commune de Chessy les Mines
Commune de Civrieux d'Azergues
Commune de Frontenas
Commune de Lachassagne
Commune de Légny
Commune de Létra
Commune de Lozanne
Commune de Lucenay
Commune de Marcilly d'Azergues
Commune de Marcy
Commune de Moire
Commune de Morancé
Commune de Oingt
Commune de Pommiers
Commune de Pouilly le Monial
Commune de Saint Jean des Vignes
Commune de Saint Laurent d'Oingt
Commune de Saint Vérand
Commune de Sainte Paule
Commune de Ternand
Commune de Theizé

A partir du 8 juillet 2014 les compétences de la Communautés de Communes Beaujolais Pierres Dorées sont reprises tel que prévoit la l'arrêté n° 2014189-0017.

Les compétences de la Communautés de Communes Beaujolais Saône Pierres Dorées sont les suivantes :

CRÉATION OU AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DE VOIRIE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

« Est d'intérêt communautaire :

L'ensemble des voies publiques à l'exception des voies nationales, des voies départementales et des chemins ruraux. »

Les principales réalisations en 2016 :

Anse :

- Rue des Trois Châtel
- Avenue de l'Europe
- Route de Graves
- Route de Lyon
- Rue du 3 septembre 1944

FONCTIONNEMENT

Les lignes que l'on appelle « locations » ou « entretien de voiries ».

Les dépenses sur ces communes ont été de :

Alix	: 3 165.59€
Ambérieux	: 9 005.29€
Anse	: 29 181.82€
Bagnols	: 32 330.52€
Belmont d’Azergues	: 3 150.00€
Chamelet	: 24 202.66€
Charnay	: 21 016.79€
Chasselay	: 8 900.95€
Chatillon d’Azergues	: 27 698.40€
Chazay d’Azergues	: 18 020.45€
Chessy les mines	: 27 427.84€
Civrieux d’Azergues	: 8 287.67€
Frontenas	: 23 634.51€
Lachassagne	: 5 887.22€
Le Bois d’Oingt	: 39 043.44€
Le Breuil	: 18 450.00€
Légnny	: 31 631.62€
Les Chères	: 3 681.60€
Létra	: 13 735.66€
Lozanne	: 21 385.08€
Lucenay	: 11 324.32€
Marcilly d’Azergues	: 5 605.55€
Marcy	: 8 253.01€
Moiré	: 6 663.95€
Morancé	: 20 528.14€
Oingt	: 82 665.00€
Pommiers	: 299.58€
Pouilly-le Monial	: 11 769.29€
Saint Jean des Vignes	: 59 118.60€
Saint Laurent d’Oingt	: 43 910.54€
Saint Vérand	: 47 791.24€
Sainte Paule	: 3 341.21€
Ternand	: 32 009.48€
Theizé	: 11 371.32€

Soit un total de 714 488.34€.

INVESTISSEMENT

Montant des travaux effectués en investissement par commune en 2016 :

Alix	: 908.71€
Ambérieux	: 84 862.50€
Anse	: 361 118.85€
Bagnols	: 83 543.62€

Belmont d’Azergues	: 7 485.66€
Chamelet	: 30 714.08€
Charnay	: 46 656.06€
Chasselay	: 25 822.96€
Chatillon d’Azergues	: 64 841.68€
Chazay d’Azergues	: 278 178.30€
Chessy les mines	: 6 175.07€
Civrieux d’Azergues	: 77 179.39€
Frontenas	: 14 135.78€
Lachassagne	: 10 706.13€
Le Bois d’Oingt	: 37 202.23€
Le Breuil	: 1 270.38€
Légnv	: 14 658.32€
Les Chères	: 5 147.01€
Létra	: 91 382.29€
Lozanne	: 256 682.92€
Lucenay	: 165 960.21€
Marcilly d’Azergues	: 79 984.23€
Marcy	: 15 720.01€
Moiré	: 2 787.25€
Morancé	: 96 676.93€
Oingt	: 13 160.20€
Pommiers	: 127 449.14€
Pouilly-le Monial	: 34 186.55€
Saint Jean des Vignes	: 77 293.57€
Saint Laurent d’Oingt	: 14.01€
Saint Vérand	: 42 986.78€
Sainte Paule	: 18 615.85€
Ternand	: 53 958.48€
Theizé	: 47 911.45€

Soit un total de 2 275 376.60€

ÉLIMINATION ET VALORISATION DES DÉCHETS DES MÉNAGES ET DÉCHETS ASSIMILÉS

ORDURES MENAGERES:

Collecte en porte à porte, 2 fois par semaine pour 9 Communes, 1 fois par semaine pour 25 Communes.

10 460 tonnes collectées en 2016 pour un montant total de 3 732 812.32€ (collecte et traitement).

COLLECTE SELECTIVE:

Deux modes de fonctionnement différents sur le territoire pour la collecte des emballages légers. 18 communes collectées en porte à porte, 16 sont en apport volontaire.

Apport volontaire pour l'ensemble des Communes pour le verre et les journaux magazines.

Tonnages collectés en 2016:
Emballages légers: 1018 tonnes
Journaux magazines: 896 tonnes
Verres: 1648 tonnes

DÉCHETTERIES:

Depuis le 1^{er} novembre 2016, la société SUEZ RV est l'exploitant des 4 déchetteries de la Communauté de Communes. Ils gèrent l'ensemble des bas de quais (rotation des bennes à déchets) et le gardiennage de 3 sites (Chazay, Anse et Saint Laurent).

10 460 tonnes de déchets traités en 2016.

SIG Système d'information Géographique

Depuis 2016, le nouveau SIG utilisant l'application WebSIG (application hébergée sur un serveur web) acquit par le Syndicat Mixte du Beaujolais et mutualisé avec la CC Saône Beaujolais et la CC Beaujolais Pierres Dorées est opérationnelle pour les utilisateurs de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées.

De plus, cet outils est couplé à R'ADS application du droit des sols pour le suivi et l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Le SIG est mis à disposition des élus, des agents de la CCBPD et des communes adhérentes.

Il s'agit des solutions existantes dans les anciennes Communauté de Communes avant la création de la CCBPD au 1^{er} janvier 2014.

Pour 2016, les frais de fonctionnement pour la CCBPD s'élèvent à 9 720€ TTC.

ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Sur Anse

La gestion de l'aire de grand passage trouve une certaine sérénité du fait de la mise en place de la mission de coordination.

Toutefois, la gestion est toujours d'un prix élevé pour la Collectivité, souvent dû à des incivilités.

ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT EN 2016

Monsieur Daniel POMERET indique que :

La Communauté de Communes organise les accueils de loisirs sans hébergement.

En 2016, 9 centres sont directement déclarés par la CCBPD auprès des services de « jeunesse et sport » (DDCS).

Un accueil « Ados » est organisé à Châtillon en gestion indépendante par le centre social « Cap Génération ».

Il est soutenu en partie par la CCBPD avec une subvention de fonctionnement.

Les accueils de Loisirs intercommunaux sont ouverts toutes les vacances avec un planning et des horaires différents selon les sites. Une capacité totale de 830 places est déclarée à la DDCS pour l'accueil des enfants dès 3 ans jusqu'à 16 ans sur certaines activités.

Les dépenses, pour l'ensemble de cette action des 9 ALSH en gestion directe se sont élevées à 966 973€ et les recettes à 791 061€ en année civile 2016. Soit une charge de 175 912€.

De nombreuses communes (34) de notre territoire ont des enfants qui fréquentent ces centres, et les familles utilisent les centres qui conviennent le mieux à leurs habitudes de vie. Il y a bien une complémentarité et non une concurrence entre ces centres qui sont également attractifs pour des enfants extérieurs à la Communauté.

Dont acte

Date à retenir :

05/12/2017: Cérémonie des anciens Combattants CATM

08/12/2017 : Union des commerçants fête des lumières

09/12/2017 : Sainte Barbe

10/12/2017 : CAPE

12/12/2017 : Pose de la 1^{ère} pierre à la roseraie

12/12/2017 : Visite des écoles avec les DDEN

13/12/2017 : Comité Communauté de Communes

16/12/2017 : Arbre de Noël de la Mairie

16/12/2017 : Distribution des colis de Noël

09/01/2018 : Ansolia MDA Foot

10/01/2018 : Vœux à la Communauté de Communes

11/01/2018 : Vœux de la municipalité

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 29 JANVIER 2018